

des femmes, des hommes et des dieux

Par Sébastien Fath
Chercheur au CNRS,
spécialiste du monde évangélique



Source photo: Sébastien Fath

L'œcuménisme des bâtiments

« *La tradition n'est pas le culte des cendres, mais la préservation du feu.* »

Cette citation est attribuée à Gustav Mahler, qui aurait paraphrasé le juriste et martyr Thomas More (1478-1535). Elle interroge aujourd'hui notre manière de gérer le patrimoine immobilier des Églises chrétiennes. L'Église catholique est, de loin, la plus investie dans cette réflexion. Historiquement la principale Église du pays, ultra-majoritaire dans l'espace chrétien, elle supervise en France un peu moins de 43 000 lieux de culte paroissiaux, dont près de 40 000 sont propriété des communes (édifices construits avant 1905).

Cet énorme patrimoine immobilier, destiné au culte chrétien, s'inscrit dans une histoire contemporaine marquée par l'exode rural, l'essor des grandes agglomérations, la fin de la « *civilisation paroissiale* » jadis décrite par le sociologue Yves Lambert à partir de l'exemple de Limerzel, en Bretagne. La pratique religieuse se fait de plus en plus mobile. Or, les bâtiments, eux, ne bougent pas.

Apparaît, dans certains cas, un hiatus entre l'évidence architecturale chrétienne et le manque de pratiquants et pratiquants sur place, pour faire vivre le lieu. Dans ce scénario, quatre solutions se présentent. En cas d'intérêt historique majeur, la patrimonialisation et l'exploitation touristique du bâtiment. Seconde option, face à la vétusté et au coût de rénovation trop élevé, la destruction. Une alternative tient dans le recyclage complet du lieu, transformé en salle de concert, centre social ou autre.

Enfin reste la perspective d'une forme de réaffectation œcuménique : en d'autres termes, le lieu de culte catholique est vendu à une autre Église chrétienne, afin de continuer à accueillir ce à quoi

il était destiné au départ. Mais vers quels acquéreurs se tourner ? C'est peut-être du côté des protestants évangéliques qu'on observe, depuis quelques années, l'offre la plus marquée. Le mouvement est loin d'être massif, mais une tendance s'observe, qui s'inscrit dans un contexte plus large de bon voisinage chrétien, loin des anathèmes d'autrefois. Il n'est plus si rare, en France, de voir une Église évangélique louer

un lieu monastique ou un espace diocésain pour une retraite spirituelle, ou de rencontrer des scouts évangéliques en séjour ponctuel dans un centre paroissial catholique.

Dans d'autres cas, c'est le bâtiment ecclésial catholique qui change de propriétaire, procédant à ce que l'on pourrait appeler une réaffectation œcuménique du lieu de culte. À Rennes (Bretagne), depuis 2015, l'Église des assemblées de Dieu (pentecôtiste), conduite à l'époque par le pasteur Jacky Leprat, a ainsi investi la chapelle gothique des Carmes. En 2020, à Fécamp (Normandie), le diocèse catholique cède la chapelle du Sacré-Cœur à une assemblée pentecôtiste précédemment à l'étroit. Un an plus tard, en Alsace, une autre Église locale des assemblées de Dieu réemploie la chapelle Saint-Odile de Wintzenheim. À Bar-le-Duc (Lorraine), l'Église évangélique du pasteur Haldemann rachète en 2023 l'église Saint-Charles, désacralisée en 2022. Et à Cambrai (Nord), en 2024, une Église baptiste fait l'acquisition de l'église Saint-Jean. La même année, sur son site Internet, le diocèse catholique d'Angoulême annonce que « *l'église Sainte-Bernadette est vendue* ». Et ajoute ce commentaire, typique de ce nouvel œcuménisme des bâtiments : « *La prière chrétienne continuera à y être vécue par des frères évangéliques.* »

